

**DECLARATION D'INTENTION  
DE PARTICIPATION A UNE GREVE**

**A RENVOYER DIRECTEMENT À L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION  
NATIONALE PAR LETTRE OU TÉLÉCOPIE AU MOINS 48 H AVANT  
L'ENTRÉE EN GRÈVE**

Je soussigné (e) :

NOM : .....PRENOM : .....

**Exerçant mes fonctions le jour de la grève à :**

CIRCONSCRIPTION : .....

ECOLE : .....

CLASSE : .....

VILLE : .....

déclare sur l'honneur :

avoir l'intention de prendre part à la grève du (date) : .....  
à partir de .....heures

A.....le.....  
(signature)

*Rappel : Conformément à l'article L133-4 du code de l'éducation 1<sup>er</sup> alinéa :  
Dans le cas où un préavis de grève a été déposé dans les conditions prévues par l'article L.2512-2 du  
code du travail et en vue de la mise en place d'un service d'accueil, toute personne exerçant des  
fonctions d'enseignement dans une école maternelle ou élémentaire publique déclare à l'autorité  
administrative, au moins quarante-huit heures, comprenant au moins un jour ouvré, avant de participer  
à la grève, son intention d'y prendre part.*

**La déclaration doit être faite par écrit, par lettre ou par télécopie, et doit parvenir (c'est par  
conséquent la date de réception par l'autorité administrative qui est prise en compte) à  
l'Inspecteur de l'éducation nationale, au moins 48 h avant l'entrée en grève de l'intéressé.**